



PIERRON

Fiche de Données de Sécurité
Selon Directive 91/155/CEE

MT07681 Dichlorométhane

1. Identification de la substance/préparation et de la société/compagnie

1.1 Identification de la substance ou de la préparation

Dénominations suivant l'annexe I:

Dichlorométhane

1.2 Identification de la société ou compagnie:

PIERRONENTREPRIS E

2,rue Gutenberg

57206 Sarreguemines BP80609

0387 9514 77

Dénomination:

Dichlorométhane

Urgences:

C.H.U.de Nancy

Centreanti -Poisons

Tél.03 8332 3636

2. Composition/Information des décomposants

Dénomination:Dichlorométhane stabilisé avec 0,2% d'éthanol

Formule:CH₂Cl₂ M.=84,93 CAS [75-09-2]

EINECS200 -838-9 CEE 602-004-00-3

3. Identification des dangers

Possibilité d'effets irréversibles.

4. Premiers soins

4.1 Indications générales:

Ne jamais donner à boire, ni provoquer des vomissements en cas de perte de connaissance.

4.2 Inhalation:

Transporter la personne à l'air libre. En cas d'asphyxie, procéder à la respiration artificielle. Desserrer les vêtements pour libérer les voies respiratoires.

4.3 Contact avec la peau:

Laver à grande eau (durant 15 minutes au minimum), en gardant les paupières soulevées. Recourir à l'assistance d'un médecin.

4.4 Yeux:

Laver à grande eau (durant 15 minutes au minimum), en gardant les paupières soulevées. Recourir à l'assistance d'un médecin.

4.5 Ingestion:

Éviter de vomir. (Risque d'aspiration.) Ne pas administrer d'huiles digestives. Ne pas boire de lait. Ne pas boire de l'alcool éthylique. Recourir à l'assistance d'un médecin.

5. Mesures de lutte contre les incendies

5.1 Moyens d'extinction appropriés:

Dioxyde de carbone(CO₂). Mousse. Poudre sèche.

5.2 Moyens d'extinction qui NE doivent PAS être utilisés:

5.3 Risques particuliers:

Incombustible. Les vapeurs sont plus lourdes qu' l'air, et peuvent donc se déplacer au niveau du sol. En cas d'incendie, des vapeurs toxiques peuvent se former.

5.4 Équipements de protection:

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles:

Ne pas inhale les vapeurs.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas permettre le passage aux égouts. Eviter la contamination du sol, des eaux et des égouts.

6.3 Méthodes de ramassage/nettoyage:

Ramasser avec des matériaux absorbants (Absorbant Général Panreac, Kieselguhr, etc...) ou à défaut, avec de la terre ou du sable sec et déposer dans des conteneurs pour résidus pour leur élimination postérieure, conformément à la législation en vigueur. Nettoyer les restes à grande eau.

7. Manipulation et stockage.

7.1 Manipulation:

Sans autres indications particulières.

7.2 Stockage:

Récipients bien fermés. Dans un local bien aéré. Protégé de la lumière. Température ambiante. Ne pas stocker dans des récipients en plastique. Ne pas stocker dans des récipients métalliques.

8. Contrôles d'exposition/protection personnelle

8.1 Mesures techniques de protection:

Garantir une bonne aération et la rénovation de l'air du local.

8.2 Contrôle limité d'exposition:

MAK 100 ml/m³ ou 360 mg/m³

TLV-TWA: 50 ppm ou 174 mg/m³

8.3 Protection respiratoire:

En cas de défaillance des vapeurs/aérosols, utiliser un équipement respiratoire approprié.

8.4 Protection des mains:

Utiliser des gants appropriés.

8.5 Protection des yeux:

Utiliser des lunettes appropriées.

8.6 Mesures d'hygiène particulières:

Porter des vêtements contaminés. Se laver les mains et le visage au cours des pauses et après avoir terminé le travail. Utiliser un équipement de protection complet.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect: Liquide transparent et incolore.

Odeur: Caractéristique.

pH 7

Point d'ébullition: 39,75°C

Point de fusion: -95°C

Température d'auto-ignition: 605°C

Limites d'explosion (inférieure/supérieure): 13 / 22 Vol. %

Pression de vapeur: (20°C) 453 mbar

Densité (20/4): 1,32

Solubilité: 20 g/l dans l'eau à 20°C

10. Stabilité et réactivité

10.1 Conditions devant être évitées:

10.2 Matières devant être évitées:

Alcoolats. Amides alcalines. Acide perchlorique. Acide nitrique. Alcools. Amines. Métaux alcalins. Métaux alcalino-terreux. Métaux en poudre. Oxydes de nitrogène. Oxydes non-métalliques. Oxygène. Hydrocarbures aromatiques. Eau./KMnO₄. Hydrocarbures aromatiques./ Acides. Acier.

10.3 Produits de décomposition dangereux:

Chlorure d'hydrogène. Phosgène.

10.4 Information complémentaire:

Sensible à la chaleur. Sensible à la lumière. Les gaz/vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

11. Information toxicologique:

11.1 Toxicité aiguë:

DL₅₀ oral rat: 1600mg/k g.

CT_{Loinh} homme: 500 ppm/8h

Toxicité subaiguë à chronique:

Aucune conclusion objectivée définitive sur l'effet cancérogène de cette substance.

11.2 Effets dangereux pour la santé:

En contact avec la peau: Irritation de la peau et des muqueuses. Par contact oculaire: Irritations, troubles de la vision. Par ingestion: nausées, vomissements. Par absorption de grandes quantités: effets sur le système nerveux central: étourdissement, vertige, arythmies, hypotension, paralysie respiratoire, ébriété, narcose.

Il ne faut pas écarter: problèmes rénaux, problèmes hépatiques.

12. Information Ecologique

12.1 Mobilité:

12.2 Ecotoxicité:

12.2.1 - Test EC 50(mg/l) :

Bactéries (Photobacterium phosphoreum) = 1000mg/l ; Classification : Très tox.

Algues (Scenedesmus sp) = 125mg/l ; Classification : Fort. tox.

Crustacés (Daphnia Magna) = 2270mg/l ; Classification : Très tox.

Poissons (Leuciscus Idus) = 525mg/l ; Classification : Fort. tox.

P. reticulatus = 294 mg/l; Classification: Fort. tox.

12.2.2 - Milieu récepteur :

Risque pour le milieu aquatique = élevé

Risque pour le milieu terrestre = moyen

12.2.3 - Observations:

Produit toxique dans n'importe quel milieu. Ecotoxicité aiguë et chronique.

12.3 Dégradabilité :

12.3.1 - Test: _____

12.3.2 - Classification sur dégradation biotique :

DBO₅ / DCB / Biodégradabilité = _____

12.3.3 - Dégradation abiotique selon pH : _____

12.3.4 - Observations:

Données non disponibles.

12.4 Accumulation :

12.4.1 - Test: _____

12.4.2 - Bioaccumulation:

Risque = _____

12.4.3 - Observations:

Données non disponibles.

12.5 Autres effets possibles sur l'environnement:

Ne pas faire pénétrer dans les sols et les nappes aquifères.

13.Considérations sur l'élimination

13.1 Substance ou préparation:

Dans l'Union Européenne, des normes homogènes pour l'élimination des résidus chimiques sont pas établies; ceux-ci ont le caractère de résidus spéciaux, et leurs traitement et élimination sont soumis aux législations internes de chaque pays. Il faudra donc, selon le cas, contacter l'autorité compétente, ou bien les entreprises légalement autorisées pour éliminer des résidus.

13.2 Conditionnements contaminés:

Les conditionnements et emballages contaminés des substances ou préparations dangereuses peuvent toutefois être traités de la même manière que les produits auxquels ils contiennent.

14. Information relative au transport

Terrestre(ADR/RID):

Dénomination technique: Dichlorométhane
ONU1593 Classe:6.1 Paragraphe et lettre:15c

Maritime(IMDG):

Dénomination technique: Dichlorométhane
ONU1593 Classe:6.1 Groupe d'emballage: III

Aérien(ICAO -IATA):

Dénomination technique: Dichlorométhane
ONU1593 Classe:6.1 Groupe d'emballage: III
Instructions de l'emballage: CAO 612PAX 605

15. Information réglementaire

Etiquetage selon Directive de la CEE

Indications de danger: Nocif

Phrases R: 40 Possibilité d'effets irréversibles.

Phrases S: 23c-24/25-36/37 Ne pas respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Numéro d'indice CEE:602 -004-00-3

16. Autres informations

Numéro et date de la révision: 0 28.05.98

Les données consignées dans la présente Fiche de Données de Sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles, leur unique objet étant d'informer sur les aspects de sécurité, elles ne garantissent pas les propriétés et caractéristiques mentionnées.